

ARRETE N°2012 - 0010 /MTPEN/SG/ANAC portant
abrogation des Arrêtés n°2007-0017 et n°2009-
0010/MT/SG/DGACM portant nomination des
Inspecteurs de sécurité aérienne de la Direction
Générale de l'Aviation Civile et de la Météorologie

**LE MINISTRE DES TRANSPORTS, DES POSTES
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE**

- VU la Constitution ;
- VU le Décret n°2011-208/PRES du 18 avril 2011, portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret n°2012-122/PRES/PM du 23 février 2012, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le Décret N°2012-588/PRES/PM du 12 juillet 2012, portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret N°2011-561/PRES/PM/MTPEN du 18 août 2011, portant organisation du Ministère des Transports, des Postes et de l'Economie Numérique ;
- VU la loi n°013-2010/AN du 06 avril 2010 portant Code de l'Aviation Civile au Burkina Faso ;
- VU le Décret N°2009-940/PRES/PM/MEF/MT du 31 décembre 2009, portant création de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) ;
- VU le Décret N°2010-210/PRES/PM/MT du 27 avril 2010 portant approbation des statuts de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) et ensemble ses modificatifs ;

VU le Décret N°2011-803/PRES/PM/MTPEN du 25 octobre 2011, portant nomination d'un Directeur Général ;

SUR proposition du Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

A R R E T E

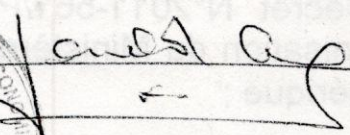
ARTICLE 1^{er} :

Les dispositions des Arrêtés n°2007-0017/MT/SG/DGACM du 23 octobre 2007 portant nomination des Inspecteurs de Sécurité des Vols de la Direction Générale de l'Aviation Civile et de la Météorologie et n°2009-0010/MT/SG/DGACM du 07 août 2009 portant nomination des Inspecteurs de sécurité aérienne de la Direction Générale de l'Aviation Civile et de la Météorologie sont abrogées.

ARTICLE 02 :

Le Secrétaire Général du Ministère des Transports, des Postes et de l'Economie Numérique et le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Ouagadougou, le 26 SEPT 2012


Me Gilbert G. Noël OUADRAOGO
Commandeur de l'ordre national

